

[Texte]

**Mrs. MacInnis:** Mr. Chairman, since it is a particularly vulnerable group, I was wondering.

**The Chairman:** Next is Paragraph 189, and I think we will take them in sequence. It is on page 129 in the English copy and page 141 in the French copy. This paragraph deals with the Canada Pension Plan Investment Fund and is a very interesting one. It shows how the money is loaned out to the various provinces.

Mr. Long, would you not say this really is for information purposes? Have you anything else to add?

189. *Canada Pension Plan Investment Fund.*

**Mr. Long:** Mr. Chairman, this is under our summary of assets and liability, and shows the investments of the Canada Pension Plan moneys. It shows which provinces have it, how much, and how much Canada has. This information is also given in the next paragraph you come to, but this paragraph deals solely with the investment situation at the end of each of those three years.

**The Chairman:** Are there any questions? If not, we will turn to Paragraph 281, page 226 of the English copy and page 245 in the French copy. Again, it is the Canada Pension Plan Account, and we have with us this morning officials from the Canada Pension Plan group who will answer questions.

Mr. Long, would you give a brief introduction on the purpose of this paragraph?

281. *Canada Pension Plan Account.*

**Mr. Long:** Mr. Chairman, this paragraph is under our heading of "Departmental Operating Activities" and gives in capsule form the operations of the Canada Pension Plan during the year with comparative figures for the previous year, showing the balance in the account at the beginning of the year, the various types of moneys received, the various expenditures in the way of pensions, administrative costs and so on.

Some information is given on page 228 of the number of pensions in payment, the different types and the number of each type at the end of each of the two years. Then there is a table showing the various expenses which are actually being paid out of the Canada Pension Plan moneys. In that connection there is a comment on the internal audit, for which the Department of National Health and Welfare is responsible, of these expenditures charged to the Canada Pension Plan moneys. Then at the end of the note is, again, the information about the manner or places in which the Canada Pension Plan moneys are invested.

**The Chairman:** Maybe a good place to start, gentlemen, would be to ask the officials questions concerning the internal audit. We made a recommendation on a former study—that the Committee felt that as the Treasury Board had given the right to the Department of National Health and Welfare to conduct an audit of charges of their own department and other participating departments it should be exercised as soon as possible—and maybe we could have the answer to that. Have you set up your internal audit section, and is it functioning to capacity? Perhaps you could answer that, Dr. Willard, or are the officials here from that section?

[Interprétation]

**Mme MacInnis:** Monsieur le président, il s'agit d'un groupe particulièrement vulnérable, je me le demandais.

**Le président:** Passons au paragraphe suivant, le paragraphe 189 et nous allons les étudier l'un après l'autre. Il s'agit de la page 129 dans la version anglaise et de la page 141 dans la version française. Ce paragraphe a trait à la caisse de placement du Régime de pensions du Canada et il est très intéressant. Il nous montre comment s'effectuent les prêts consentis aux diverses provinces.

Monsieur Long, ne convenez-vous pas que c'est simplement à titre d'information? Avez-vous autre chose à ajouter?

189. *Caisse de placement du Régime de pensions du Canada.*

**M. Long:** Monsieur le président, ces renseignements figurent au chapitre de notre résumé de l'actif et du passif et montrent comment l'argent du Régime de pensions du Canada est investi. Il indique quelles provinces en bénéficient, dans quelles mesures, et quelle est la part réservée au Canada. Ces renseignements vous sont également donnés dans le paragraphe suivant; ce paragraphe-ci s'occupe exclusivement de la situation des investissements à la fin de chacune de ces trois années.

**Le président:** Avez-vous des questions à poser? Dans ce cas, nous passerons au paragraphe 281, page 226 dans la version anglaise et page 245 dans la version française. Il s'agit encore des comptes du Régime de pensions du Canada. Nous avons ici ce matin les fonctionnaires de ce groupe qui répondront à vos questions.

Monsieur Long, voudriez-vous nous donner un bref aperçu des raisons de ce paragraphe?

281. *Compte du Régime de pensions du Canada.*

**M. Long:** Monsieur le président, ce paragraphe figure au chapitre des «activités commerciales des ministères» et indique, en résumé, les activités du Régime de pensions du Canada au cours de l'année en les comparant avec les chiffres de l'année précédente; il indique le solde du compte au commencement de l'année, les différentes catégories de sommes reçues, les diverses dépenses en ce qui concerne les pensions, les coûts de gestion et ainsi de suite.

Certains renseignements sont donnés à la page 228 sur le nombre de pensions, qu'il s'agisse du paiement, des différents types et du nombre de chaque type à la fin de chacune des deux années. Il y a enfin un tableau qui montre les différentes dépenses prélevées en fait sur l'argent du Régime de pensions du Canada. Il est accompagné d'une remarque sur le contrôle interne de ces dépenses imputées aux avoirs du Régime de pensions du Canada, contrôle qui incombe au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ensuite, à la fin de cette note, vous avez une fois de plus les renseignements indiquant où et comment les avoirs du Régime de pensions du Canada sont investis.

**Le président:** Peut-être pourrions-nous, pour commencer, poser aux fonctionnaires des questions au sujet de ce contrôle interne. A l'occasion d'une étude antérieure, nous avons fait une recommandation, à savoir que le Comité estimait que puisque le Conseil du Trésor avait donné au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social le droit de conduire une enquête sur les frais de son propre ministère et des autres ministères qui participent au Régime, ce droit devrait être exercé aussitôt que possible. Peut-être pourrions-nous avoir des éclaircissements à ce sujet? Avez-vous mis en place votre section de vérification interne et fonctionne-t-elle à plein rendement? Peut-être